

Convention de bénévolat

1.1 Prestation de la Maison

- La Maison assume l'entière responsabilité de l'accompagnement de ses hôtes effectué par des bénévoles
- La personne bénévole est considérée comme un partenaire à part entière
- Les personnes effectuant du bénévolat sont encadrées par des professionnels
- La Maison propose au minimum une rencontre semestrielle destinée spécifiquement aux bénévoles – (in)-formations/sorties (selon programme annuel)
- Défraiement selon la convention
- La Maison finance une formation à hauteur de CHF 50.00 par année

1.2 Introduction et accueil

- Visite de la Maison
- Présentation des hôtes
- Présentation des activités et Journée d'observation

1.3 Assurances

- Couverture responsabilité civile prise en charge par la Maison
- Accidents durant l'activité bénévole, pris en charge par l'assurance accident professionnelle de la Maison

1.4 Nos attentes dans la relation

- Porter une attention bienveillante à l'autre
- Adopter une attitude d'écoute en vue de reconnaître les besoins
- Avoir conscience de la valeur unique et irremplaçable de chaque PERSONNE
- Respecter le rythme, les aspirations et l'individualité de la personne
- Maintenir et/ou favoriser l'autonomie par la valorisation des compétences
- Permettre à chacun de trouver sa place au sein de la Maison

1.5 En général

- Respecter les conditions définies par la convention avec la Maison
- Accepter que l'activité soit sous la supervision de la Maison
- Demander de l'aide en cas de difficultés
- Transmettre les informations significatives au référant qui relayera
- Annoncer tout empêchement ou arrêt d'activité au plus vite
- Respecter le secret de fonction

1.6 Hiérarchie

- La direction coordonne et supervise les activités des bénévoles

1.7 Données personnelles

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Nationalité _____
Adresse _____
Tél privé _____ Tél portable _____
Email _____ Permis de conduite _____
(catégorie + date)

1.8 Quels sont vos domaines d'excellences ? Expériences, professionnelles et/ou personnelles ? Formation ?

1.9 Avez-vous déjà effectué du bénévolat ? oui non

Si oui, lequel ?

1.10 Avez-vous suivi une formation dans le cadre du bénévolat ? oui non

Si oui, laquelle ?

1.11 Quelles sont vos motivations d'engagement en tant que bénévole auprès des personnes en fin de vie ?

1.12 Quelles sont les prestations que vous souhaitez proposer ?

- Accompagnement individuel
- Massage Reiki Musique Autre(s) _____
- Tâches ménagères
- Cuisine
- Autres propositions : _____

1.13 Disponibilités

A quelle fréquence êtes-vous prêt(e) à vous engager :

_____ fois par semaine

_____ fois par mois

Occasionnellement (sur demande) au maximum _____ fois par an

Pouvez-vous donner une estimation de votre présence en heures par prestation ? _____

Quels jours êtes-vous disponible ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi							
Soir							

Les jours fériés ? oui non

Pour une durée de : 6 mois 12 mois indéterminée

1.14 Défraiement

Vous avez droit, lors de vos accompagnements, à un défraiement pour :

- Frais de matériel
- Frais de déplacement (uniquement pour les courses à la demande de la Maison), 75 centimes le Km

Vos coordonnées bancaires ou postales (nom de l'établissement et IBAN) :

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? _____

La personne bénévole peut mettre un terme à son engagement en tout temps moyennant un préavis d'un mois.

1.15 Signatures A compléter après la période d'introduction

Font parties intégrantes de cette convention :

- La charte du bénévolat de la Maison
- La charte éthique de l'AFIPA/VFA (notre référence éthique)
- Ligne de conduite de la Maison avec les dons

Lieu et date _____

Signature de la personne bénévole _____

Signature pour la Maison _____

CETTE CONVENTION N'EST PAS UN CONTRAT DE TRAVAIL



Le plus beau cadeau que tu puisses faire à quelqu'un,
c'est ton temps, parce que tu lui donnes une partie
de ta vie **qui ne reviendra jamais.**

- Paulo Coelho